me d'usage, le pacha s'est rendu à la mosquée de Sultan Sélim pour faire sa prière, accompagné de tous les officiers de son palais; les réceptions d'usage ont suivi. Au moment où tous les Musulmans se disposaient à se rendre aux mosquées respectives, un violent tremblement de terre s'est fait sentir dont la durée a été de 8 secondes, mais sans aucune suite fâcheuse. La journée du 28 ayant été sombre et toute l'atmosphère couverte d'épais nuages, il n'y a pas eu possibilité d'observer l'intéressante éclipse du soleil, quoique partielle, qui a eu lieu ce jour-là, ce qui a désappointé tout le monde.

Depuis 15 jours on avait reçu ici l'avis du changement de notre gouverneur Hafiz pacha, qui est remplacé par Mehmet pacha, ci-devant gouverneur de Varna dont on dit beaucoup de bien, et qui passe surtout pour très actif et sévère envers les voleurs. C'est cette qualité qui est indispensable chez un gouverneur de sandjak; l'impunité propage le mal, et bientôt il devient bien difficile de réprimer les méfaits qui se multiplient à l'infini.

La foire d'Ouzoungiova approche, l'on se demande si le gouvernement impérial prendra en considération tout ce qui a été si souvent écrit au sujet de la douane qui se vend, et qui nuit d'une manière si manifeste aux intérêts des sujets du Sultan. Nous le répétons, ce n'est pas précisément la suppression de cette douane que l'on demande ; ce que tout le monde désire avec ardeur, c'est que la somme que le trésor perçoit, soit exigée du pacha d'ici, qui répartirait le montant au prorata sur les divers *esnaf* qui fréquentent la dite foire et qui seraient tous enchantés de contribuer au paiement en question. En adoptant ce système, le gouvernement impérial donnera une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à ses sujets.

SALONIQUE, 29 *juillet*. — Malgré le vent épouvantable d'O. qui soufflait hier, et qui continue aujourd'hui encore, mais avec moins de violence, le vapeur hebdomadaire ottoman *Saoun-Bahri* est entré hier de bon matin, comme à l'ordinaire, dans notre rade ; pendant que le pyroscaphe autrichien l'*Aquila* qui dessert également cette ligne, n'a jeté l'ancre que la nuit, et ce n'est que ce matin seulement que l'on a pu avoir les lettres et les journaux.

Nous avons remarqué hier 28, à 3 heures à peu près avant le coucher du soleil, une magnifique éclipse partielle du soleil qui a duré plus de 2 heures. Une ombre assez intense s'est répandue en quelques instans, et a produit l'effet magique du coucher du soleil avant l'heure ordinaire. Le soleil s'est caché, ou du moins son disque, dans les trois quarts de sa circonférence; l'occlusion de la lumière n'a pas été ici toute entière comme elle l'aura été probablement à Paris et comme l'a annoncé préventivement l'observatoire de cette grande capitale. Nonobstant les différences augmentées par la latitude, le phénomène céleste n'a pas été moins intéressant puisque le soleil s'est éclipsé sensiblement, par un ciel pur et dépourvu de tout nuage.

Nous avons sur rade, depuis le 24, le brick de guerre anglais *Frolic*, venu de Smyrne contre les pirates qui ont infesté le littoral et qui n'ont été rencontrés nulle part. Cet armement a fait faire à ses chaloupes, vendredi dernier, un simulacre de combat côtoyant le rivage; l'on entendait et l'on voyait la fusillade ainsi qu'un coup de canon tiré de temps en temps par une chaloupe canonnière. Le spectacle offert au public a attiré beaucoup de monde sur le quai, entr'autres tous les Albanais que nous avons ici en destination de Moka. Hier encore, le *Frolic* a fait faire, à bord, l'exercice à ses artilleurs et à ses soldats pendant deux heures environ.

Une corvette de guerre ottomane est arrivée de Constantinople, samedi matin et a salué la ville de vingt et un coups de canon qui lui ont été rendus, quelques moments après, par la forteresse.

Dimanche dernier est arrivée de Constantinople, en premier voyage, la magnifique frégate à vapeur ottomane *Sayk-Ichade*, commandée par Ismaïl-Capitan, armée en guerre, avec mission d'embarquer le régiment d'Albanais irréguliers que nous avons ici pour Moka.

C'est aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi que l'artillerie de terre et de mer annoncera l'entrée du Bayram, fête solennelle du sacrifice qui durera quatre jours, depuis mercredi jusqu'à samedi prochain.

Samedi dernier, un *Beuluk-bachi*, chef de compagnie, pendant qu'il fesait sa sieste, a été assassiné par un des siens. L'assassin a été aussitôt arrêté et écroué dans les prisons du gouvernement.

On a fait courir le bruit que quatre mille autres Albanais encore devront arriver prochainement en cette ville pour aller en Arabie; on est allé jusqu'à dire qu'ils étaient déjà arrivés à Voddina, à deux journées d'ici.

Ces jours derniers sont arrivés de Monastir 87 jeunes grecs recrutés pour le service de l'Arsenal et des ateliers de l'État; ils seront embarqués cette semaine pour Constantinople sur le *Saoun-Bahri*. Quatre officiers turcs les y accompagnent. Leur conduite dans le pays n'a rien laissé à désirer.

BEYROUTH, 22 *juillet*. — Rien de nouveau en politique qui mérite votre attention.

Les Grecs Catholiques de cette ville sont toujours divisés, les uns contre leur Patriarche, Maxime Mazloum et les autres contre leur évêque du diocèse Agabios. Par suite de cette mésintelligence une forte dispute a eu lieu entr'eux il y a quelques jours au milieu du bazar. Le gouvernement en ayant eu connaissance ordonna à l'instant de faire arrêter les coupables. Malgré cela l'évêque Agabios qui avait été menacé, craignant pour ses jours, s'est décidé un jour avant à quitter la ville et s'est réfugié immédiatement dans la montagne.

Le maintien du bon ordre parmi les habitants de Beyrouth attire les plus grands éloges à Vamick pacha, gouverneur-général du pachalick de Seïda, et Ezzet pacha, général des troupes, tous deux hommes très instruits et généralement aimés, attendu qu'ils ne cessent de s'occuper des mesures nécessaires pour améliorer l'administration du pays; en un mot, depuis que ces deux hauts fonctionnaires gouvernent ce pays, la Syrie a toujours joui de la plus grande tranquillité.

Tout le monde regrette vivement le départ d'Emin éfendi, homme d'un mérite éminent.

Hier est arrivé sur notre rade le brick de guerre français le *Fabert*.

RHODES, 24 *juillet*. — C'est avec une joie indicible qu'a été accueillie, par la population de Rhodes, la nouvelle de la prochaine arrivée de Halil pacha, dans cette résidence ; chacun se berce déjà de l'espoir ou, pour mieux dire, de la certitude qu'une ère de bonheur et d'équité luira pour cette île et ses dépendances sous cet éminent fonctionnaire, qui sait si bien s'acquérir l'affection et l'estime des pays qu'il gouverne.

Il y a assez long-temps que nous n'avons été alarmés par de nouvelles secousses de tremblemens de terre. Dieu veuille que par la suite il en soit de même pour Macri, car jusqu'à ce jour cette malheureuse place se trouve constamment en proie aux convulsions terrestres qui continuent dans la proportion de 4 à 5 par jour ! Depuis quelques jours un temps extraordinaire règne dans notre île, l'atmosphère se trouve extrêmement surchargée de ces nuages à teintes rougeâtres, précurseurs des tempêtes et hier même, nous pensions que l'hiver allait revenir sur ses pas, car la pluie menaçait de bien près.

Le 16 du mois courant, le brick impérial russe *Enias*, provenant de Jaffa, jeta l'ancre dans notre rade; après une station de 2 jours qu'il y fit, il appareilla pour le Pirée.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 18 juillet.)

Nous donnons un court résumé des séances qu'ont occupées les débats sur la révision de la Constitution jusqu'au 18.

Les débats sur la révision de la Constitution ont continué le 15 dans un grand calme, interrompu seulement par les ovations que la Montagne a décernées à l'un de ses orateurs. Toutefois la séance n'a pas offert le même intérêt que celle du 14. M. Coequerel est le seul orateur qui ait fait un discours complet. Un accident fâcheux a suspendu la délibération pendant une demi-heure. L'honorable M. Grévy, atteint d'une indisposition subite, n'a pu terminer un discours dont la première partie, disposée avec beaucoup de d'art et de méthode, fesait regretter et désirer la suite. M. Michel (de Bourges), après avoir occupé la tribune pendant une heure, n'a rempli non plus que la moitié du cadre qu'il s'était tracé. La conclusion de son discours a été renvoyée au lendemain.

M. Coquerel a défendu le projet de révision avec beaucoup de chaleur et d'abondance. On ne reprochera pas à l'honorable membre d'avoir obéi dans son discours à des préoccupations exclusives et systématiques. Il a parlé dans les termes les plus nobles et les mieux sentis de la royale famille que la république a condamnée à l'exil. En même temps il a cru devoir payer au Président de la République un tribut d'éloges. Enfin il a terminé pas une profession de foi républicaine, dans laquelle il a poussé la ferveur jusqu'à déclarer que la république était le vrai gouvernement de l'Evangile, et jusqu'à lui promettre le gouvernement du monde entier.

Le discours de M. Michel (de Bourges), a reçu les applaudissemens enthousiastes de la Montagne.

M. Grévy, avocat républicain, parle contre la révision. Il la regarde comme une attaque contre la république, et annonce qu'il parlera librement de la politique entière de ces révisions. Il le fait avec netteté, avec un certain tranchant froid de l'argumentation d'un avocat. Il repousse d'abord la révision à cause des lois qui gênent la liberté; la première et la plus importante est la loi électorale de 1850, qu'il critique amèrement, et qu'il regarde comme ôtant à l'assemblée le droit de toucher à la constitution sortie du suffrage universel. Suivant l'orateur, en combattant pour le suffrage universel, on combat pour l'ordre et la paix publique, pour les pouvoirs qui, sortis d'un vote restreint, seraient contestés ; il en serait de même d'une constitution révisée dans l'état actuel de la loi. Une seconde raison qui empêche les républicains d'accéder à la révision se puise dans les lois de répression et de compression qui neutralisent ou dénaturent le droit de voter des lois contre le droit de réunion, contre la presse.

Quant à la révision en elle-même, on se demande si la constitution a été expérimentée, si on est d'accord sur ses vices et sur les moyens d'y remédier. Or la constitution n'existe que depuis deux ans; ses lois organiques, pour la plupart du moins, ne sont pas faites. Or, il n'y a pas de loi qu'on puisse juger après deux ans, surtout quand elles sont sorties d'une révolution, et ont contre elles la coalition des anciens partis. On ne s'entend pas sur les reproches qu'on fait à la constitution.

Ici l'orateur s'arrête; il paraît souffrant ; il demande un moment de repos et sort de la salle. La séance est de nouveau suspendue.

M. Michel (de Bourges) a repris son discours le 16. Il annonce qu'il va parler de l'avenir de la République, telle qu'elle a été produite par la révolution de 1789 que tout le monde accepte. Ses développemens sont présentés avec une certaine habileté de parole. Il présente la république comme le seul arbitre et conciliateur entre le capital et le travail, conciliation qui, selon lui, forme toute la question sociale. Cette thèse est soutenue adroitement; il s'y mêle quelques épigrammes assez bien tournées. Il ne suffit pas, dit M. Michel, de dire qu'on veut la République ; en présence des préjugés, des mœurs du pays, des souvenirs de 1792, il faut dire quelle république on veut. L'orateur ne veut pas des Républiques antiques, ni de celle de Venise : il se rapproche de celle de l'Amérique, plus l'unité, moins l'esclavage. Il combat la dictature de 1793 comme modèle du présent, et s'efforce de montrer comment la République doit être acceptée par tous les partis parce qu'elle veut ce que demandent la raison et l'humanité. Il finit par une allocution en faveur du suffrage universel, et par des digressions sur différens sujets. L'orateur, en descendant de la tribune, est très vivement applaudi.

M. Berryer, qui a demandé la parole pendant le discours de M. Michel (de Bourget), monte à la tribune après une suspension de séance de plus d'un quart d'heure. L'orateur attend que les représentans aient repris leurs places et que le silence se soit rétabli. Il s'attache à réfuter cette idée que le passé de la France n'aurait été qu'une lutte contre les principes éternels ; il annonce qu'il ne touchera qu'aux points essentiels de la discussion. L'assemblée, dit-il, n'a ici qu'un vœu à émettre ; mes amis et moi n'avons fait qu'une proposition ; quand elle a été faite, nous avons reconnu qu'elle répond à un besoin, à un désir de changement qui existe dans le pays à part les pétitions plus ou moins spontanées qui se signent. Nous qui sommes pénétrés des vices et des dangers des institutions actuelles, qui sommes connus par notre attachement à autre chose, pouvions-nous nous refuser à cet appel ? Nous avons demandé la révision, non pour satisfaire à nos assertions, à nos idées, à nos intérêts de parti, mais par la conviction des dangers du pays. La république a été acclamée, il y a trois ans, comme une digue contre l'anarchie, nous n'avons pas protesté contre ce moyen de salut; nous avons agi dans cette pensée; mais dans cet effort, la réunion de toutes les forces conservatrices a été indispensable chaque jour ; la constitution a marqué un moment où tout ce qui a été fait sera mis en question et suspendu, et le torrent ne rencontrera que des pouvoirs chancelans et expirans. Il y a là un grand péril ; il y en a un autre ; on est partout effrayé de la crise de 1852 ; le pays est arrivé à un point où on peut craindre qu'il ne choisisse un moyen mauvais de salut. Après 60 ans de révolutions et de ruines des gouvernemens, et des convictions et des illusions ; quand la foi est remplacée par l'indifférence, par l'égoïsme, quand on ne veut qu'un repos de quelques jours, il peut se déclarer des faiblesses, il peut arriver que le pays fasse ce qui paraîtra le plus facile, le plus commode, ce qui menacera le moins, qu'il continue ce qu'il a, qu'il viole lui-même la constitution, et qu'il fasse l'anarchie ; on peut craindre l'invasion des ennemis de l'ordre social et la réélection inconstitutionnelle du président actuel.

Les royalistes ont dû demander la révision, en vue des périls du pays, la convocation d'une assemblée destinée à réunir tous les pouvoirs et à réviser les institutions. M. Berryer reconnaît comme M. Michel la logique des principes et des faits.

Nous n'avons pas besoin de dire quelle est la conclusion de ce discours : elle est contre la prorogation des pouvoirs et contre la réélection du Président de la République. M. Berryer s'est prononcé sur ce point particulier avec une véhémence extraordinaire. Il a terminé par un pressant appel à ses amis politiques et au parti de l'ordre pour les rallier à cette conviction qui paraît inébranlable, invincible.

La séance du 17 a donné lieu à un violent tumulte. M. Victor Hugo a prononcé un long discours qui a soulevé toutes les fureurs de la droite et a donné lieu à de nombreuses interpellations personnelles où l'injure ne lui pas a été épargnée. Dans ce discours qu'il est fort difficile d'analyser par suite de toutes ces interruptions qui l'ont divisé en mille parties, et qui devait être reproduit dans quelques journaux par un tirage à part (celui de M. Michel devait être publié par souscriptions), M. V. Hugo a fait le tableau d'une bonne république et celui d'une mauvaise république; il a établi un parallèle entre la république et la monarchie, énuméré les banqueroutes de cette dernière, comparé les royalistes de 51 avec les royalistes de 89, décrit la France sous Napoléon le Grand et la France sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, évoqué, pour ainsi dire, l'ombre de l'Empereur et enfin répondu aux interpellations qui l'assaillaient de toutes parts et interrompaient sans cesse la marche de son discours.

Croit-on qu'il est facile, a-t-il dit, d'arracher au peuple la république, sa conquête ? Qu'on essaie plutôt d'arracher au travailleur le salaire qu'il a conquis.

Il faut vous résigner, a dit, en terminant, M. Hugo, car, dans ce dernier combat de 1852, la victoire ne saurait être un instant douteuse, et le lendemain il ne restera sur la France que les deux forces éternelles, souveraines : le peuple et Dieu.

L'impression produite par l'éloquence de l'orateur est difficile à décrire : enthousiasme dans les rangs républicains, fureurs dans les vieux partis, fureurs allant jusqu'à la haine et descendant de la politique à la vie privée de l'orateur, au poète.

M. de Falloux est monté à la tribune pour répondre à V. Hugo. Son discours peut se résumer en quelques lignes.

L'honorable ultramontain explique ainsi ce qu'il appelle l'émotion de la majorité : C'est que M. Hugo a blessé tous les souvenirs.

Il ne lui était pas permis de parler de Ney parce qu'il a été pair de France.

Il ne lui était pas permis de parler du président, parce que son nom a circulé, dit-on, dans des listes ministérielles.

Il ne lui était pas permis de parler de la République, parce qu'il a fait jadis, dans son enfance des vers à la royauté.

Il ne lui était pas permis de parler du principe de la monarchie, parce qu'un roi que les amis politiques de M. Falloux traitent de jacobin a deviné son génie et l'a récompensé.

La séance s'était ouverte par un discours de M. Pascal Duprat, où l'orateur a voulu venger les conventionnels des insultes que leur avait prodiguées M. Berryer. Il a glorifié cette page révolutionnaire de notre histoire, la Convention, en prouvant que, sans son énergie, la France n'existerait peut-être plus comme nation.

M. de la Rochejaquelein, qui a remplacé M. Pascal Duprat à la tribune, est venu compléter le discours de M. Berryer, et relever le reproche fait à l'avocat du roi de n'avoir pas parlé de la manière dont il comptait rétablir la monarchie légitime, dont Henri V devait rentrer en France.

M. de Larochejaquelein ne veut compromettre son drapeau avec celui d'aucune usurpation. Il ne veut souiller sa loyauté de royaliste dans aucun pacte de politique tortueuse. Il veut le peuple libre, débarrassé de ses entraves, le suffrage universel dans toute son ampleur, pour lui proposer son roi. Sans le rapport de la loi du 31 mai, il ne votera jamais la révision, parce qu'elle ne peut aboutir, parce qu'il n'y a pas dans l'Assemblée un seul membre qui la croie possible dans les conditions actuelles.

Une Constituante par le suffrage restreint, ce serait l'anarchie, une nouvelle révolution justifiée.

M. de Melun (du Nord) a présenté, le 18, à la commission de la révision un rapport supplémentaire sur les pétitions arrivées depuis le 1er jusqu'au 14 juillet, jour de l'ouverture de la discussion en séance publique.

Pendant ces treize jours, le chiffre des signatures et des adhésions apposées à toutes les pétitions s'est élevé à 242.382, ce qui donne un total de 1 million 356.407 signatures et adhésions.

Parmi les signatures et les adhésions nouvellement arrivées, il y en a 1,350 qui ne sont pas légalisées. Le chiffre des signatures inconstitutionnelles est beaucoup plus considérable, proportionnellement, que dans les pétitions sur lesquelles le rapport a été déjà soumis à l'Assemblée. Il s'élève à 15,000 environ. Elles ont été presque toutes apposées sur les pétitions qu'a fait circuler la Société de l'*Union commerciale agricole*.

La commission propose le rejet de ces pétitions par la question préalable.

Par décret du 15 juillet, le général de division Magnan, commandant la division active formée dans la 4e division militaire, est nommé commandant en chef de l'armée de Paris, en remplacement du général Baraguay-d'Hilliers, dont la démission est acceptée.

Les attributions du commandement de la division territoriale restent tout entières dans les mains du général Carrelet, qui commande en même temps la 1re division de l'armée de Paris.

ANGLETERRE.

(Londres, 16 juillet.)

L'anniversaire de la bataille de la Boyne a été marqué à Liverpool par de grands désordres. Plusieurs clubs orangistes s'étaient réunis au King's monument, London road; ils portaient des bannières à leur couleur, et quelques-uns étaient accompagnés de musiciens. Au moment où la procession se formait pour se mettre en marche, une multitude d'Irlandais portant des armes cachées déboucha par London road comme si elle venait des docks, et fit pleuvoir sur les organistes une grêle de briques et de pierres. Bien que plusieurs des leurs fussent blessés, les orangistes s'avancèrent contre les Irlandais, et quelques-uns d'entre eux, qui avaient des pistolets, en firent usage contre la foule, et rendirent ainsi avec usure le mal qu'on leur avait fait; si bien que les assaillans se retirèrent. Les blessés, au nombre de six, furent alors portés à l'hôpital, et la procession se mit en marche, pendant que la musique jouait le fameux air : *L'eau de la Boyne*.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

La *Gazette de Vienne* publie dans sa partie officielle une ordonnance sur la presse périodique et étrangère. Cette ordonnance, précédée d'un exposé des motifs, a été sanctionnée par S. M. l'empereur à Schœnbrunn, le 6 de ce mois. En voici les principales dispositions :

« L'art. 1er permet à l'autorité administrative supérieure (le gouverneur de la province) de suspendre pour trois mois, après deux avertissemens par écrit demeurés inutiles, tout journal ou écrit périodique qui s'obstinerait à suivre une direction contraire au Trône, à l'unité et à l'intégrité de l'empire, à la religion, aux mœurs, etc. Le ministère seul a le droit de prononcer une suspension plus longue ou la suppression du journal. Le recours contre les décisions du gouverneur n'a point d'effet suspensif.

» Art. 2. Les journaux et écrits périodiques étrangers peuvent être prohibés par le ministre de l'intérieur dans toute l'étendue de l'empire.

» Cette prohibition s'étend aux traductions faites soit à l'intérieur soit à l'étranger. La poste ne pourra recevoir aucun abonnement à des journaux défendus et ne pourra les expédier.

» L'article 4 concerne les propagateurs de journaux et d'écrits périodiques défendus, etc.

» Art. 5. Quiconque aura tenté de publier ou de distribuer un journal temporairement suspendu sera puni d'une amende de 50 à 500 florins, et, en cas de circonstances aggravantes, à l'emprisonnement d'un mois à trois mois. La même peine sera infligée à ceux qui introduiront, distribueront ou vendront un journal étranger défendu.

» L'art. 6 règle la juridiction. »

On écrit de Vienne, le 8 juillet :

« L'inauguration et l'ouverture du port franc de Venise, qui étaient fixées au 11 août prochain, viennent d'être remises au 25 du même mois, pour anniversaire de la reddition de Venise aux autorités autrichiennes.

» Plusieurs souverains d'Italie et d'Allemagne assisteront à ces solennités. »

PRUSSE.

Quelques journaux français ont parlé dans ces derniers temps d'un prétendu traité qui aurait été conclu entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, relativement aux États de l'Italie, et que des communications avaient été faites à ce sujet à plusieurs cabinets italiens.

On lit dans la correspondance particulière du *Journal de Francfort* :

« L'*Assemblée nationale* publie de nouveaux renseignemens sur l'alliance des trois grandes cours du Nord.

» Nos très honorés confrères, le *Times*, le *Morning-Chronicle*, le *Globe*, peuvent s'informer au foreign-office si lord Palmerston n'aurait pas reçu, ces jours derniers, communication d'une dépêche de M. le comte de Nesselrode à M. le baron de Brunow, autorisant ce dernier à faire connaître au cabinet anglais le sens, l'esprit général des résolutions prises de commun accord, à Varsovie et à Olmütz, entre les trois grandes puissances du Nord, afin de venir en aide aux gouvernemens attaqués ou même simplement menacés par la révolution et qui croiraient devoir réclamer cet aide. Cette autre dépêche fait clairement allusion à la dépêche adressée aux cours italiennes.

» Aussi bien l'une et l'autre sont analogues au fond ; elles constatent la position d'attente et d'expectative militaire prise par la Russie à l'égard des menées révolutionnaires. Si cette puissance a été chargée de faire connaître aux gouvernemens étrangers ses résolutions conformes à celles de ses deux puissances ses intimes alliés, c'est qu'elle a une position exceptionnelle, supérieure, c'est qu'elle n'a que peu de chose ou rien à craindre de la révolution. Cette force de position donne politiquement et moralement à sa parole une autorité hors de comparaison.

» Pour nous résumer, la dépêche dont nous avions parlé a été adressée bien positivement aux trois cours italiennes, et, de la dépêche du cabinet de Saint-Pétersbourg, communiquée en dernier lieu à lord Palmerston, il résulte en outre que les trois grandes puissances, toutes décidées qu'elles sont à respecter le principe de l'indépendance nationale, se trouvent d'accord pour combattre à outrance les révolutionnaires, partout où ils relèveront la tête lorsque les gouvernemens mis en péril demanderont des auxiliaires.

» Une communication identique a dû ou doit être faite à M. Baroche. »

On ne doute plus que le ministère ait réellement l'intention de faire revivre les anciens États provinciaux, et non pas de se borner à les convoquer provisoirement, car, d'après une circulaire du 4 juillet, de nouvelles élections ont été ordonnées pour renouveler les pouvoirs. On espère ainsi écarter des élections toutes les personnes qui repoussent la mesure ministérielle, et composer exclusivement les États de conservateurs.

Le gouvernement danois s'est prononcé formellement contre la protestation du duc d'Augustenbourg, attendu qu'il est Sleswicois ; que ses biens confisqués sont situés